



DROIT DE REPONSE

Contrairement à votre publication du 07 mai 2020, qui porte atteinte à notre image, **La SAAR ASSURANCES TCHAD** vous informe que par le règlement N° 007/CIMA/2016, la CIMA (organe de régulation du marché des assurances) a modifié et complété le code des assurances en imposant à chacune des 147 sociétés d'assurances en Zone CIMA de porter son capital social minimum de 1 milliard à 3 milliards de F CFA.

Compte tenu des problèmes économiques que connaît la zone CEMAC et plus particulièrement le Tchad, les actionnaires de la SAAR ASSURANCES TCHAD n'ont pas encore libéré l'augmentation de capital de 1,5 milliards nécessaire pour porter le capital actuel qui est de 1,5 milliards à **3 milliards de F CFA**.

C'est pourquoi, la Commission de la CIMA, réunie en sa session spéciale du 10 mars 2020, a décidé de mettre la SAAR ASSURANCES TCHAD, sous administration provisoire. Cette même décision a été prise à l'encontre de 43 autres sociétés d'assurances de la zone CIMA pour le même motif.

La décision de la CIMA mettant la société sous administration provisoire **maintient le Directeur Général de la SAAR ASSURANCES TCHAD comme Administrateur Provisoire et précise que sa mission principale est de conduire, en collaboration avec les actionnaires actuels, les diligences nécessaires pour rechercher d'autres partenaires et rendre conforme le capital social aux dispositions du règlement précité.**

Des contacts poussés ont ainsi été noués avec plusieurs partenaires intérieurs et extérieurs convaincus du fort potentiel économique du TCHAD et de la rentabilité de SAAR ASSURANCES TCHAD. Les négociations à ce jour sont très avancées et devraient être bouclées dès que les limitations de mobilité des personnes imposées par la pandémie du COVID 19 seront levées.

Cette mise sous administration provisoire n'est donc la résultante d'aucun problème de gestion et l'entreprise ne court aucun risque de fermeture.

En ce qui concerne les griefs soulevés dans votre publication, nous précisons que ce sont des observations formulées dans le rapport de la Mission de Contrôle dont nous avons déjà apporté des éléments réponses à la Commission.

La SAAR ASSURANCES TCHAD est et demeure une entreprise solvable, crédible et qui tient quotidiennement ses engagements vis-à-vis de ses assurés et de ses partenaires.

Fait à N'Djamena, le 08 mai 2020

Compagnie d'assurances
S.A. au capital 1 500 000 000
Entièrement libéré
Régie par le code CIMA

N° RCCM : TCHAD-NDJ/14B363
N° NIF : 60008937
N° CNPS : 2002 080 40 544

Siège Social : B.P. 6089
N'DJAMENA-TCHAD

Tél : (+235) 22 52 09 80
22 52 09 81
22 52 09 82

Fax : (+235) 22 52 09 83
www.saar-assurances.com



L'administrateur Provisoire

KENGNE KAMGA Médard